

## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer

Service environnement forêt  
sécurité routière

Unité nature

Dossier suivi par :  
Nathalie CAMPAGNE LANDRI

☎ : 04.68.51.95.40  
☎ : 04.68.51.95.95  
✉ : nathalie.campagne  
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 26 MAI 2015

ARRETE n° *DDT7 SEFSR 2015146-0002*  
portant nomination des membres de la  
Commission Départementale de la Nature, des  
Paysages et des Sites (CDNPS)  
des Pyrénées-Orientales

LA PRÉFÈTE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
Chevalier du Mérite Agricole

- Vu le code de l'Environnement et, notamment, l'article L341-16 et les articles R341-16 à 341-25 relatifs à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) ;
- Vu l'ordonnance n°2004-637 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre ;
- Vu l'ordonnance n°2005-727 du 30 juin 2005 portant diverses dispositions relatives à la simplification des commissions administratives ;
- Vu le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;
- Vu l'arrêté préfectoral N° 2010189-0004 du 8 juillet 2010 portant création et fixant la composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites des Pyrénées-Orientales (commission « pivot ») ;
- Vu l'arrêté préfectoral N° 2015076-0002 du 17 mars 2015 portant nomination des membres de la CDNPS ;

Considérant qu'il convient d'actualiser les dispositions de l'arrêté préfectoral portant nomination des membres de la CDNPS, suite aux élections départementales des 22 et 29 mars 2015 et à la désignation des conseillers départementaux par l'assemblée délibérante lors de la séance du 27 avril 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites est présidée par Madame la Préfète ou son représentant. La composition et les désignations pour chacune des formations spécialisées sont fixées dans les articles 2 à 7 du présent arrêté.

**Article 2 :** Lorsqu'elle siège en formation spécialisée « de la nature », elle comprend :

**1<sup>er</sup> COLLÈGE :** 3 représentants des services de l'Etat :

- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Languedoc-Roussillon
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
- M. le Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

**2<sup>ème</sup> COLLÈGE :** 3 représentants élus des Collectivités Territoriales et Établissements Publics de Coopération intercommunale :

Titulaires	Suppléants
<b>Mme Martine ROLLAND</b> Conseillère départementale du canton Vallespir-Albères	<b>Mme Marina PARRA-JOLY</b> Conseillère départementale du canton la Côte Vermeille
<b>M. André BORDANEIL</b> , Maire de Maureillas las Illas	<b>M. Jacques ARNAUDIES</b> , Maire de Vivès
<b>M. Georges ARMENGOL</b> , Président de la communauté de communes Pyrénées-Cerdagne, Maire de Saillagouse	<b>M. Francis MANENT</b> , vice Président de la communauté de communes Albères Côte Vermeille, Maire de Saint André

**3<sup>ème</sup> COLLÈGE :** 3 personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, de représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :

Titulaires	Suppléants
<b>M. Jean-Jacques AMIGO</b> , association Charles Flahault	<b>M. Joseph TRAVÉ</b> , Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées-Orientales
<b>M. Michel GUALLAR</b> , Président de la Chambre d'Agriculture des PO	<b>M. Pierre-Jean SAVOLDELLI</b> , Chambre d'Agriculture des PO
<b>M. Laurent BAUBY</b> , Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs	<b>M. Germain GARRIGUE</b> Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs

**4<sup>ème</sup> COLLÈGE :** 3 personnes compétentes en matière de protection de la flore et de la faune ainsi que des milieux naturels :

Titulaires	Suppléants
<b>Mme Anne-Marie CAUWET</b> , botaniste	<b>M. Jacques BORRUT</b> , botaniste
<b>M. Lionel COURMONT</b> , Groupement Ornithologique du Roussillon	<b>M. Jean-André MAGDALOU</b> , Fédération des Réserves Naturelles Catalanes
<b>M. Pascal GAULTIER</b> , Fédération des Réserves Naturelles Catalanes	<b>M. Fabrice COVATO</b> , Fédération des Réserves Naturelles Catalanes

**Article 3 :** Lorsqu'elle siège en formation spécialisée « des sites et des paysages », elle comprend :

**1<sup>er</sup> COLLÈGE :** 3 représentants des services de l'Etat :

- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Languedoc-Roussillon
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
- M. le Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

**2<sup>ème</sup> COLLEGE :** 3 représentants élus des Collectivités Territoriales et Etablissements Publics de Coopération intercommunale :

Titulaires	Suppléants
Mme <b>Martine ROLLAND</b> Conseillère départementale du canton Vallespir-Albères	Mme <b>Marina PARRA-JOLY</b> Conseillère départementale du canton la Côte Vermeille
M. <b>André BORDANEIL</b> , Maire de Maureillas las Illas	M. <b>Jacques ARNAUDIES</b> , Maire de Vivès
M. <b>Georges ARMENGOL</b> , Président de la communauté de communes Pyrénées-Cerdagne, Maire de Saillagouse	M. <b>Francis MANENT</b> , vice Président de la communauté de communes Albères Côte Vermeille, Maire de Saint André

**3<sup>ème</sup> COLLÈGE :** 3 personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, de représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :

Titulaires	Suppléants
M. <b>Jean-Jacques AMIGO</b> , association Charles Flahault	M. <b>Joseph TRAVÉ</b> , Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées-Orientales
M. <b>Michel GUALLAR</b> , Président de la Chambre d'Agriculture des PO	M. <b>Pierre-Jean SAVOLDELLI</b> , Chambre d'Agriculture des PO
M. <b>Laurent BAUBY</b> , Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs	M. <b>Germain GARRIGUE</b> Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs

**4<sup>ème</sup> COLLÈGE :** 3 personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement :

Titulaires	Suppléants
M. <b>Bertrand RAMOND</b> , architecte	M. <b>Philippe DUBUISSON</b> , architecte
Mme <b>Marie GUILPAIN</b> , paysagiste	M. <b>Stéphane LAPERSONNE</b> , paysagiste
M. <b>Christian ROQUE</b> , Vieilles Maisons Françaises	M. <b>Francis NOELL</b> , Vieilles Maisons Françaises

**Article 4 :** Lorsqu'elle siège en formation spécialisée « de la publicité », elle comprend :

**1<sup>er</sup> COLLÈGE :** 3 représentants des services de l'Etat :

- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Languedoc-Roussillon
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
- M. le Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

**2<sup>ème</sup> COLLÈGE :** 3 représentants élus des Collectivités Territoriales et Etablissements Publics de Coopération intercommunale :

Titulaires	Suppléants
Mme <b>Martine ROLLAND</b> Conseillère départementale du canton Vallespir-Albères	Mme <b>Marina PARRA-JOLY</b> Conseillère départementale du canton la Côte Vermeille
M. <b>André BORDANEIL</b> , Maire de Maureillas las Illas	M. <b>Jacques ARNAUDIES</b> , Maire de Vivès
M. <b>Georges ARMENGOL</b> , Président de la communauté de communes Pyrénées-Cerdagne, Maire de Saillagouse	M. <b>Francis MANENT</b> , vice Président de la communauté de communes Albères Côte Vermeille, Maire de Saint André

→ Le maire de la commune concernée par le projet inscrit à l'ordre du jour, ou le président du groupe de travail intercommunal, siège avec voix **délibérative**.

**3<sup>ème</sup> COLLÈGE :** 3 personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, de représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :

Titulaires	Suppléants
<b>M. Jean-Jacques AMIGO</b> , association Charles Flahault	<b>M. Joseph TRAVÉ</b> , Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées-Orientales
<b>M. Michel GUALLAR</b> , Président de la Chambre d'Agriculture des PO	<b>M. Pierre-Jean SAVOLDELLI</b> , Chambre d'Agriculture des PO
<b>M. Laurent BAUBY</b> , Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs	<b>M. Germain GARRIGUE</b> Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs

**4<sup>ème</sup> COLLÈGE :** 3 professionnels représentant les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes :

Titulaires	Suppléants
<b>M. Patrick TREGOU</b> , société MPE - Avenir	<b>M. Thierry BERLANDA</b> , société Insert
<b>M. Eric BLANC</b> , société Clear Channel France	<b>M. Christophe MURY</b> , société CBS Outdoor
<b>M. Jacques MIEUX</b> , société Néon Technic	<b>M. Yves SEUX</b> , société Néon Technic

**Article 5 :** Lorsqu'elle siège en formation spécialisée « de la faune sauvage captive », elle comprend :

**1<sup>er</sup> COLLÈGE :** 3 représentants des services de l'Etat :

- M, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Languedoc-Roussillon
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
- M. le Directeur Départemental de la Protection des Populations

**2<sup>ème</sup> COLLÈGE :** 3 représentants élus des Collectivités Territoriales et Établissements Publics de Coopération intercommunale :

Titulaires	Suppléants
<b>Mme Martine ROLLAND</b> Conseillère départementale du canton Vallespir-Albères	<b>Mme Marina PARRA-JOLY</b> Conseillère départementale du canton la Côte Vermeille
<b>M. Georges ARMENGOL</b> , Président de la communauté de communes Pyrénées-Cerdagne, Maire de Saillagouse	<b>M. Marc MEDINA</b> , vice Président de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération, Maire de Torreilles
<b>M. Francis MANENT</b> , vice Président de la communauté de communes Albères Côte Vermeille, Maire de Saint André	<b>M. Marc de BESOMBES SINGLA</b> , Maire de l'Albère

**3<sup>ème</sup> COLLÈGE :** 3 membres représentant des associations agréées dans le domaine de la protection de la nature et des scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive :

Titulaires	Suppléants
<b>M. Jean-Jacques AMIGO</b> , association Charles Flahault	<b>M. Joseph TRAVÉ</b> , Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées-Orientales
<b>M. Jean-Yves BODIOU</b> , Maître de conférence à l'Université Pierre et Marie Curie	<b>M. Martin DESMALADES</b> Laboratoire Arago à Banyuls sur mer
<b>M. Pascal ROMANS</b> , Docteur ès sciences, Laboratoire Arago à Banyuls-sur-Mer	<b>M. Julien LOUBET</b> , Laboratoire Arago à Banyuls-sur-Mer

**4<sup>ème</sup> COLLEGE :** 3 responsables d'établissements pratiquants l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques :

Titulaires	Suppléants
<b>M. Pascal MOSCONI</b> , Aquarium de Canet-en-Roussillon	<b>En attente de désignation</b>
<b>M. Jean-Marie BOBÉ</b> , élevage d'oiseaux à Vernet-les-Bains	<b>M. Alain DOMENECH</b> , La Guardia, élevage d'autruches à Serdinya
<b>M. Georges FERNANDEZ</b> élevage d'oiseaux à Rivesaltes	<b>Mme Juliette CASES</b> Parc animalier de Casteil

**Article 6 :** Lorsqu'elle siège en formation spécialisée « des unités touristiques nouvelles », elle comprend :

**1<sup>er</sup> COLLÈGE :** 3 représentants des services de l'Etat :

- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Languedoc-Roussillon
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
- M. le Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

**2<sup>ème</sup> COLLÈGE :** 3 représentants élus des Collectivités Territoriales et Établissements Publics de Coopération intercommunale appartenant au massif pyrénéen :

Titulaires	Suppléants
<b>Mme Martine ROLLAND</b> Conseillère départementale du canton Vallespir-Albères	<b>Mme Marina PARRA-JOLY</b> Conseillère départementale du canton la Côte Vermeille
<b>Mme Arlette BIGORRE</b> , Communauté de Communes du Conflent, Maire de Fontpédrouse	<b>M. Grégoire VALLBONA</b> , Maire d'Egat
<b>M. René BANTOURE</b> , Maire d'Arles sur Tech	<b>M. Jean-Pierre ABEL</b> , Maire de Bolquère

**3<sup>ème</sup> COLLÈGE :** 3 personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, de représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :

Titulaires	Suppléants
<b>M. Jean-Jacques AMIGO</b> , association Charles Flahault	<b>M. Joseph TRAVÉ</b> , Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées-Orientales
<b>M. Michel GUALLAR</b> , Président de la Chambre d'Agriculture des PO	<b>M. Pierre-Jean SAVOLDELLI</b> , Chambre d'Agriculture des PO
<b>M. Laurent BAUBY</b> , Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs	<b>M. Germain GARRIGUE</b> Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs

**4<sup>ème</sup> COLLÈGE :** 3 représentants des chambres consulaires et d'organisations socioprofessionnelles intéressées par les unités touristiques nouvelles :

Titulaires	Suppléants
<b>M. Michel ESTER</b> , Chambre de Commerce et d'Industrie de Perpignan et des P.O.	<b>M. Claude BONNET</b> Chambre de Commerce et d'Industrie de Perpignan et des P.O.
<b>Mme Julie PRUJA</b> , Chambre des Métiers et de l'Artisanat des P.O.	<b>M. Gérard CAPDET</b> , Chambre des Métiers et de l'Artisanat des P.O.
<b>M. François GALABERT</b> , Union des Métiers et des Industries Hôtelières des P.O.	<b>Mme Marie-Louise RAUSS</b> , Union des Métiers et des Industries Hôtelières des P.O.

**Article 7 :** Lorsqu'elle siège en formation spécialisée « **des carrières** », elle comprend :

**1<sup>er</sup> COLLÈGE :** 3 représentants des services de l'Etat :

- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Languedoc-Roussillon
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
- M. le Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

**2<sup>ème</sup> COLLÈGE :**

3 représentants élus des Collectivités Territoriales et Établissements Publics de Coopération Intercommunale :

Titulaires	Suppléants
<b>Mme la Présidente du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales</b> <b>Mme Martine ROLLAND</b> , Conseillère départementale du Canton Vallespir-Albères	ou son représentant <b>M. René OLIVE</b> , Conseiller départemental du canton les Aspres
<b>M. Philippe FOURCADE</b> Maire d'Espira de l'Agly	<b>M. Alphonse PUIG</b> , Maire de Sainte-Colombe-de-la-Commanderie

→ *Le ou les maires des communes concernées par le projet inscrit à l'ordre du jour siègent avec voix délibérative.*

**3<sup>ème</sup> COLLÈGE :** 3 personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, de représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :

Titulaires	Suppléants
<b>M. Jean-Jacques AMIGO</b> , association Charles Flahault	<b>M. Joseph TRAVÉ</b> , Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées-Orientales
<b>M. Michel GUALLAR</b> , Président de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales	<b>M. Pierre-Jean SAVOLDELLI</b> , Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales
<b>M. Laurent BAUBY</b> , Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs	<b>M. Germain GARRIGUE</b> , Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs

**4<sup>ème</sup> COLLÈGE :** 3 représentants des exploitants de carrières et des utilisateurs de matériaux de carrières :

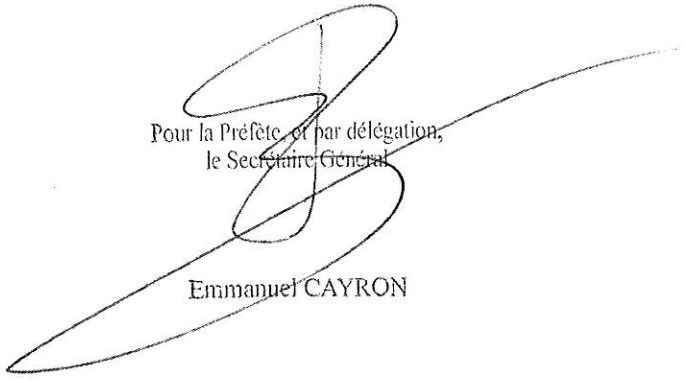
Titulaires	Suppléants
<b>M. Fabrice d'ASCOLI</b> , Société Colas M.M, exploitant de carrières	<b>M. Pascal RINGOT</b> , Carrières de la Madeleine, exploitant de carrières
<b>M. David BARDE</b> , Société Imerys Céramics France, exploitant de carrières	<b>M. Jérôme FAVARIO</b> , Société Omya, exploitant de carrières
<b>M. Jean-Pierre VITU</b> , Entreprise Razel-BEC Roussillon, utilisateur de matériaux	<b>M. Jean VAILLS</b> , Béton 66, utilisateur de matériaux

**Article 8 :** Les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2015076-0002 du 17 mars 2015 fixant la composition de la commission départementale de la nature des paysages et des sites sont abrogées.

**Article 9 :** Tout membre qui perd la qualité pour laquelle il a été élu ou désigné perd la qualité de membre de la commission.

**Article 10 :** Les membres de la commission sont nommés jusqu'au 27 septembre 2015.

**Article 11 :** M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et dont une copie sera notifiée à chaque membre de la commission.



Pour la Préfète, et par délégation,  
le Secrétaire Général

Emmanuel CAYRON

